

République française

Département de la Lozère

COMMUNE DE LES HERMAUX

Séance du 24 avril 2023

Membres

Date de la convocation: 18/04/2023

En exercice : 7

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves RODIER

Présents : 6

Votants: 6

Présents : Yves RODIER, Pierre-Henri SEGUIN, Julien VAYSSIER, Vincent GELY, Sylvie DUBOIS, Jérémy SOLIGNAC

Pour: 6

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés:

Excusés:

Absents: Joel REVERSAT

Secrétaire de séance: Sylvie DUBOIS

Objet: Vente d'une parcelle de terrain cadastré A 483 - 2023_DE_030

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de vendre la parcelle de terrain cadastré A 483, d'une superficie de 2004m², à Madame REVERSAT Ludivine et Monsieur PONS Bastien. Monsieur REVERSAT Joël ne prendra pas part au vote étant parent avec un des acquéreurs.

La vente se ferait pour un montant total de 14 028 € TTC.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés) sont à la charge de l'acquéreur. Pour information, les frais de bornage ont été réalisés par la commune.

Le Conseil municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition de vendre le terrain référencé A 483 dans les conditions évoquées ci-dessus.

Le Maire,

Yves RODIER



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/06/2023 048-214800732-20230424-2023_DE_030-DE